

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Ce document, remis lors de notre premier entretien, a pour objectif de vous présenter les activités de notre cabinet, ses différents statuts réglementés et de vous expliquer notre démarche d'accompagnement envers nos clients. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

EURL OPTIMIS PLACEMENTS

SIREN : 531 628 725 APE 7022Z

Siège social : 11 rue du Coudray 44000 NANTES

Patrick JULIEN – Tel : 06 83 24 78 54

Adresse de réception : 60 Bd des Belges 44300 NANTES

Notre cabinet **OPTIMIS PLACEMENTS** est une société spécialisée dans le conseil global en création et en gestion de patrimoine. Notre expertise prend en compte la totalité de votre patrimoine financier, l'analyse et peut conseiller sur l'existant avant de préconiser des solutions complémentaires sur-mesure.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre Conseiller en Investissement Financier dispose des habilitations dans les différents domaines de la gestion de patrimoine. Il est un professionnel immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 12065274 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS – www.anacofi.asso.fr, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse – 75082 PARIS CEDEX 02 – www.amf-france.org.
- **Intermédiaire en assurance (IAS)**, adhérent à l'ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR (<https://acpr.banquefrance.fr>) inscrit en qualité de Courtier en assurances (catégorie «B») non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter les contrats des entreprises d'assurance présentées ci-après.

Niveau de conseil susceptible d'être fourni :

- Niveau 1 obligatoire : Le partenaire s'engage à vérifier la cohérence et le caractère approprié du produit sélectionné (test de cohérence)
- Niveau 2 : Le partenaire délivre un service de recommandation personnalisée (expliquer en quoi, parmi les différents contrats ou différentes options proposés, son offre est la plus adéquate via un test d'adéquation)

Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de lettres de missions préalablement acceptées et signées par vous.

Nous vous informons que :

- L'activité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : <https://www.amf-france.org>
- L'activité d'intermédiaire en assurance est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : <https://acpr.banque-france.fr/>
- OPTIMIS PLACEMENTS adhère à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr. Ainsi il bénéficie d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. La couverture RCP est souscrite auprès de Zurich Insurance PLC (AON France) sous le n° de police 7400026945.

Pour des montants de :	CIF	IAS
Responsabilité Civile Professionnelle :	1 000 000€	2 500 000€
Garantie financière :	Sans objet	115 000€

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité (caractéristiques ESG / ou répondant à des objectifs environnementaux).

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES : COMPAGNIES, ENTREPRISES D'ASSURANCE, ET AUTRES FOURNISSEURS

Votre conseiller est autorisé actuellement à vous proposer principalement les produits et/ou services financiers des sociétés citées ci-dessous.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SURAVENIR	Compagnie d'assurance	Courtage	Rétrocession de commission
ORADEA VIE	Compagnie d'assurance	Courtage	Rétrocession de commission
INTENCIAL	Compagnie d'assurance	Courtage	Rétrocession de commission
PRIMONIAL	Compagnie partenaire	Convention de partenariat	Rétrocession de commission
PRIMONIAL REIM	Société d'investissement	Convention de distribution	Rétrocession de commission
LA FRANCAISE REM	Société d'investissement	Convention de distribution	Rétrocession de commission
ATLAND VOISIN	Société d'investissement	Convention de distribution	Rétrocession de commission
A PLUS FINANCE	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de commission
M CAPITAL PARTNERS	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de commission
SIGMA GESTION	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Rétrocession de commission

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués TTC :

- Audit patrimonial et ou lettre patrimoniale, forfait minimum : 300€ TTC
- Audit patrimonial complet avec préconisations : 1 200€ TTC maximum
- Transfert de PEA, PERP... Assistance administrative : 150€ maximum
- Prestations diverses réalisées sur la base d'un devis : 120€ TTC/heure

En outre, Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit (rétrocession de commissions), auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 1,55%¹ de ceux-ci, la valeur absolue ne pouvant être indiquée sans connaissance des fonds et des montants proposés.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE COMMUNICATION

Selon les préférences du client :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Téléphone : 06 83 24 78 54 | <input type="checkbox"/> Entretien physique |
| <input type="checkbox"/> Courrier : 11 rue du Coudray 44000 Nantes | <input type="checkbox"/> Visioconférence |
| <input type="checkbox"/> Mail : patrick.julien@optimis-placements.fr | <input type="checkbox"/> A préciser : |

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS ET MODALITES DE SAISINE (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : 11 rue du Coudray 44000 Nantes
- Par téléphone : 06 83 24 78 54
- ou par mail : patrick.julien@optimis-placements.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

¹ Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, le CIF peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	

VOS DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Patrick JULIEN Gérant de la société OPTIMIS PLACEMENTS pour la gestion et le suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées uniquement aux traitements ci-dessus énoncés.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : OPTIMIS PLACEMENTS – 11 rue du Coudray 44000 NANTES ou par mail patrick.julien@optimis-placements.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en 2 exemplaires le / / 2023 à dont l'un a été remis au client.

Signatures suivies de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »

Le(s) client(s) :	Le Conseiller :